

Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne
Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne
Band: 3 (1864)

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TABLE CHRONOLOGIQUE

du tome III

de la nouvelle série.

Depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1864.

Dates.		Pages.
15 janv. 1864.	Arrêté du Conseil-exécutif fixant le bachotage à percevoir sur les ri- vières de l'ancienne partie du can- ton	3
21 déc. 1863 et 18 janv. 1864.	Déclaration entre la Suisse et la France, concernant les taxes téléc- graphiques	4
6 août 1862 et 18 janv. 1864.	Ordonnance du Conseil fédéral, con- cernant les prestations pour l'éta- blissement de lignes et bureaux télégraphiques	8
24 déc. 1863 et 19 janv. 1864.	Traité entre la Suisse et le Grand- Duché de Bade, concernant l'éta- blissement réciproque	12
20 janv. 1864.	Ordonnance fixant le mode de vota- tion des militaires au service .	17
1 ^{er} février.	Circulaire du Conseil-exécutif aux Préfets, concernant l'usage des timbres mobiles	19
1 ^{er} nov. 1863 et 14 mars 1864.	Supplément à la convention pour la correspondance télégraphique en- tre la Suisse et l'Union télégra- phique austro-allemande	22

Dates.	Pages.
1 ^{er} nov. 1863 Protocole concernant la correspondance télégraphique entre les stations frontières de la Suisse et de l'Autriche	36
» Supplément au traité entre la Confédération suisse et la Bavière pour l'établissement d'une communication télégraphique directe entre la Suisse et la Bavière	37
18 mars 1864. Convention entre l'administration de l'ohmgeld du canton de Berne et la Direction du chemin de fer central suisse, pour la perception du droit d'ohmgeld prélevé par le canton de Berne sur les boissons assujetties à ce droit, et expédiées par le chemin de fer central suisse dans le Canton de Berne	41
» Convention entre l'administration de l'ohmgeld du canton de Berne et le Directoire du chemin de fer de Fribourg-Lausanne, pour la perception du droit d'ohmgeld prélevé par le canton de Berne sur les boissons assujetties à ce droit, qui sont expédiées dans le canton de Berne par le chemin de fer de Fribourg-Lausanne	49
» Convention entre l'administration de l'ohmgeld et le Directoire du chemin de fer de l'Etat, pour la perception du droit d'ohmgeld prélevé par le canton de Berne sur les	

Dates.	Pages.	
	boissons assujetties à ce droit, qui sont expédiées dans le canton par le chemin de fer de l'Etat	53
6 avril.	Ordonnance pour l'exécution de la loi sur l'amélioration des espèces chevaline et bovine	58
25 avril.	Ordonnance touchant la délivrance des papiers de légitimation aux contribuables astreints au paiement de l'impôt des capitaux et des revenus ou de la taxe militaire, qui quittent le canton	76
25 mai.	Décret annexant la section d'Orpund-Mettseite à la paroisse de Gottstatt	77
26 "	Loi concernant la taxe sur les successions et les donations	78
17 juillet 1862 et 26 mai 1864.	Ordonnance touchant le corps de la gendarmerie du canton de Berne.	90
26 mai 1864.	Décret concernant un emprunt à contracter pour les chemins de fer .	105
30 mai.	Décret prescrivant une révision générale des estimations de l'impôt foncier dans les deux parties du canton	107
20 juin.	Loi modifiant l'art. 10 de la loi du 8 sept. 1848 sur la création des établissements de charité	109
21 "	Loi modifiant l'art. 165 du code civil bernois, relatif à la cessation de la puissance paternelle	110
22 "	Loi sur l'élection des huissiers	112
" "	Loi réglant la forme des déclarations	

Dates.	Pages.
de biens de femme et maternels, lors de la passation d'actes hypo- thécaires	114
23 juin. Loi sur les écoles de travail pour filles	116
19 août. Ordinance pour l'exécution de la loi du 26 mai 1864 sur la taxe des successions et donations .	121
6 juillet et Convention entre la Confédération 27 août. suisse et le Royaume d'Italie sur l'abaissement des taxes télégra- phiques	128
29 mai 1863 Circulaire du Conseil-exécutif aux et 1^{er} sept. Préfets, concernant l'estimation des 1864. sinistres et la répartition des se- cours	129
5 sept. 1864. Arrêté concernant la perception de l'ohmgeld aux Pontins . . .	132
7 et 15 sept. Convention entre Berne et Soleure pour l'établissement de signaux tri- gonométriques communs aux deux cantons	133
30 sept. et Arrêté fédéral concernant les traités 10 oct. conclus, le 30 juin 1864, entre la Suisse et la France	136
12 octobre. Ordinance concernant le flottage sur l'Aar entre les lacs de Brienz et de Thoune	139
29 juil. 1863 Convention de poste entre la Suisse et 10 nov. 1864. et l'Espagne	140
24 nov. 1864. Circulaire du Conseil-exécutif, fixant les indemnités dues aux gendarmes appelés à déposer en justice .	148

Dates.		Pages.
30 nov.	Loi sur le timbre des lettres de voiture	150
» »	Concession pour l'établissement d'un chemin de fer entre la station et les carrières d'Ostermundigen .	151
5 décembre.	Ordonnance concernant le transport des varioleux	154
19 »	Ordonnance concernant l'usage de mines pour l'exploitation des carrières situées à proximité des chemins de fer	157
30 »	Arrêté portant augmentation des traitements de quelques receveurs de l'ohmgeld	159
	Modification du règlement concernant l'ouverture de crédits à la Banque cantonale	161

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

contenues

**dans le tome III (nouvelle série) du Bulletin
des lois, décrets et ordonnances du canton
de Berne.**

NOTA : le chiffre indique la page.

A.

Aare. Ordonnance concernant le flottage sur l' — entre les lacs de Brienz et de Thoune, 139.

Actes hypothécaires. V. Déclarations.

Autriche. Protocole concernant la correspondance télégraphique entre les stations frontières de la Suisse et de l' —, 36.

B.

Bachotage à percevoir sur les rivières de l'ancienne partie du canton. Arrêté y relatif, 3.

Bade. Traité avec le Grand-Duché de — concernant l'établissement réciproque, 12.

Banque cantonale. Modification du règlement concernant l'ouverture de crédits, 161.

Bavière. Supplément au traité entre la Confédération suisse — pour l'établissement d'une communication télégraphique directe entre les deux pays, 37.

Bêtes à cornes. V. Espèces chevaline et bovine.

Biens de femme et maternels. V. Déclarations.

Bureaux télégraphiques. V. Lignes télégraphiques.

C.

Carrières. V. Mines.

Central Suisse. Convention entre l'Administration de l'ohmgeld et le Directoire du — pour la perception de l'ohmgeld, 41.

Chemin de fer de l'Etat. Convention avec le — pour la perception de l'ohmgeld, 53.

Chemins de fer. V. Central suisse, Fribourg-Lausanne, Chemin de fer de l'Etat, Emprunt, Ostermundigen, Mines.

Chevaux. V. Espèces chevaline et bovine.

Code civil bernois. Modification de l'art. 165, 110.

Communication télégraphique. V. Bavière.

Concession. V. Ostermundigen.

Contribuables astreints au paiement de l'impôt des capitaux et du revenu ou de la taxe militaire. Ordonnance sur la délivrance de leurs papiers lorsqu'ils quittent le canton, 76.

Correspondance télégraphique. V. Union télégraphique austro-allemande, Autriche.

Crédits. V. Banque cantonale.

D.

Déclarations de biens de femme et maternels. Loi réglant la forme de ces — lors de la passation d'actes hypothécaires, 114.

Donations. V. Successions.

E.

Ecoles de travail pour filles. Loi y relative, 116.

Election des huissiers, 112.

Emprunt. Décret sur l' — à contracter pour les chemins de fer, 105.

Espagne. Convention postale avec l' —, 140.

Espèces échevaliné et bovine. Ordinance pour l'exécution de la loi sur leur amélioration, 58.

Estampilles tenant lieu de timbre. V. Timbres mobiles.

Estimations de l'impôt foncier. Leur révision générale dans les deux parties du canton, 107.

Etablissement. Traité entre la Suisse et le Grand-Duché de Bade concernant l' — réciproque, 12.

Etablissements de charité. Modification de l'art. 10 de la loi sur les —, 109.

F.

Flottage sur l'Aar. Ordinance y relative, 139.

France. Déclaration entre la Suisse et la — concernant les taxes télégraphiques, 4. Arrêté fédéral con-

cernant les traités conclus le 30 juin 1864 entre la Suisse et la —, 136.

Fribourg-Lausanne. Convention avec le chemin de fer de — pour la perception de l'ohmgeld, 49.

G.

Gendarmerie. Ordonnance touchant le corps de la —, 90.

Gendarmes. Indemnités dues aux — appelés à déposer en justice, 148.

Gottstatt. Annexion de la section d'Orpund (Mettseite) à la paroisse de —, 77.

H.

Huissiers. Loi sur leur élection, 112.

I.

Impôt des capitaux et du revenu. V. Contribuables.

Impôt foncier. Décret prescrivant une révision générale des estimations de l' — dans les deux parties du canton, 107.

Italie. Convention entre la Confédération et le Royaume d' — sur l'abaissement des taxes télégraphiques, 128.

L.

Lettres de voiture. Loi sur le timbre des —, 150.

Lignes et bureaux télégraphiques. Arrêté du Conseil fédéral touchant l'établissement de —, 8.

M.

Militaires. Mode de votation des -- au service, 17.

Mines. Ordonnance concernant l'usage de — pour l'ex-

ploitation des carrières situées à proximité des chemins de fer, 157.

Mode de votation. V. Votation et Militaires.

•.

Ohmgeld. Convention pour sa perception : avec le Central Suisse, 41 ; avec le chemin de fer de Fribourg-Lausanne, 49 ; avec le chemin de l'Etat de Berne, 53. Arrêté sur sa perception aux Pontins, 132. V. aussi Traitements.

Orpund (Mettseite). Annexion de cette section de commune à la paroisse de Gottstatt, 77.

Ostermundigen. Concession pour l'établissement d'un chemin de fer entre la station et les carrières d' —, 151.

•.

Papiers de légitimation. V. Contribuables.

Pontins. Arrêté sur la perception de l'ohmgeld dans cette localité, 132.

Prestations. V. Lignes et bureaux télégraphiques.

Puissance paternelle. Modification de l'art. 165 du code civil bernois, relatif à la cessation de la —, 110.

•.

Receveurs de l'ohmgeld. V. Traitements.

Rivières de l'ancien canton. V. Bachotage.

S.

Secours. V. Sinistres.

Signaux trigonométriques. Convention avec Soleure pour l'établissement de — communs, 133.

Sinistres. Circulaire concernant leur estimation et la répartition des secours, 129.

Soleure. V. Signaux trigonométriques.

Successions et donations. Loi concernant la taxe sur les —, 78. Ordonnance pour son exécution, 121.

T.

Taxe militaire. V. Contribuables.

Taxe sur les successions et les donations. Loi y relative, 78. Ordonnance pour l'exécution de cette loi, 121.

Taxes télégraphiques. Déclaration y relative entre la Suisse et la France, 4. Convention avec l'Italie pour l'abaissement des —, 128.

Télégraphes. V. Lignes et bureaux télégraphiques, Taxes télégraphiques, Union télégraphique austro-allemande, Autriche, Bavière.

Timbre. Loi sur le — des lettres de voiture, 150.

Timbres mobiles. Circulaire concernant leur usage, 19.

Traitements. Augmentation des — de quelques receveurs de l'ohmgeld, 159.

Traité internationaux. V. Bade, Union télégraphique, Bavière, Italie, France, Espagne.

U.

Union télégraphique austro-allemande. Supplément à la convention pour la correspondance télégraphique entre la Suisse et l' —, 22.

V.

Varioleux. Ordonnance sur leur transport, 154.

Votation (mode de) des militaires au service, 17.

